

Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association des Amis de Vézelay et de sa région - 23 juin 2007

Sur convocation de sa présidente, Madeleine Bosshard, l'assemblée générale ordinaire de l'association des Amis de Vézelay et de sa région s'est tenue le 23 juin 2007 au centre Jean-Christophe. La séance est ouverte à 17 heures par la présidente qui salue la présence de M. Villiers (conseiller général) et de M. Garriga (maire d'Asquins) et présente les excuses de Mme. Galtier (maire de Vézelay) et de MM Bécane et de Raincourt. Une trentaine d'adhérents étaient présents et 56 pouvoirs ont été signés.

I- Rapport d'activités

Les conférences organisées à l'occasion de la commémoration de la croisade de la Paix de 1946 en collaboration avec les autres associations de Vézelay ont rencontré un vif intérêt auprès du public. La subvention reçue (1100 euros) a permis de couvrir les frais engagés pour le logement et le transport des personnalités invitées.

La fête de printemps, un peu «mouillée», a toutefois permis d'écouter un concert de grande qualité donné par le trio Les Oréades.

La sortie à Bibracte a été un grand succès, les participants ont pu bénéficier de la présence d'un guide toute la journée et ils ont pu apprécier la visite du musée et l'avancement des travaux du chantier de fouilles.

L'association s'est battue, en vain, pour le maintien de la flamme Vézelay sur les courriers. Une lettre adressée à J. Chirac avait été envoyée à ce sujet par la présidente, le ministre de l'industrie en a accusé réception. Mme Galtier a été contactée pour retrouver cette flamme et la remettre en vigueur, mais le coût est élevé (333 euros pour 18 mois ou 18 euros par mois). M. Debré suggère de remettre la main sur la flamme et de la sauver.

L'association s'efforce de suivre les travaux du centre culturel qui n'ont pas beaucoup avancé, elle sera convoquée pour la présentation des plans de l'aménagement intérieur.

Deux bulletins dont le contenu a été trouvé austère ont été édités. Mme Buffington estime que l'article de Edith de la Héronnière pointe trop un propriétaire. La prochaine édition changera avec le choix d'une nouvelle imprimerie moins chère et qui permettra d'inclure des photos.

La question des brèves - très appréciées - reste en suspens faute de volontaires pour s'en charger.

La promotion de l'association est à améliorer, le site Internet sera fait pendant l'été. M. Milleron préconise de tirer à 600 exemplaires un feuillet qui serait distribué dans les hôtels et à l'office de tourisme.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

II- Approbation des comptes

Mme Kail présente les comptes de résultats pour l'exercice du 01 janvier au 31 décembre 2006. Le nombre d'adhésions est en baisse, l'association compte environ 400 membres. L'exercice de 2006 présente un résultat positif. Les frais en sorties ont été diminués mais le coût des affranchissements demeure très lourd. C'est pourquoi, 50 % des personnes ayant des adresses mail, les informations pourraient être désormais communiquées par mail.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

La situation financière au 31 mai 2007 présente un manque de cotisations.

III- Programme 2007/2008

Le thème des conférences de cette année est consacré à l'agriculture. M. Villiers a informé les agriculteurs de la région et la présidente a fait une lettre aux maires du canton pour inciter la profession à participer.

Deux commémorations seront célébrées : l'une au château de Bazoches avec la conférence de P. Haasé pour le tricentenaire de la mort de Vauban ; l'autre dans le narthex de la basilique, pour le centième anniversaire de la naissance de Jules Roy avec la lecture par Maurice Barrier, de la *Prière à Mademoiselle Sainte-Marie-Madeleine* suivie d'un accompagnement musical.

Deux expositions seront présentées : l'une organisée au musée de l'œuvre par l'association Peintures murales romanes et gothiques en Bourgogne, l'autre à Asquins, intitulée la vie des villages du canton de Vézelay présentant des photos sur la vie des villages depuis un siècle avec des textes d'A. Bosshard.

D. Kail et P. Milleron ont conçu des affiches pour chaque manifestation avec l'aide du club informatique d'Asquins.

IV- Maison médicale

Mme Galtier, qui ne peut être présente à l'assemblée, ne veut plus débattre de ce problème, le dossier étant au point mort, elle l'offre à la prochaine municipalité. M. Hecquet estime que si le dossier est au point mort, c'est parce que le maire le veut, c'est le choix de la majorité du conseil municipal et les solutions alternatives proposées n'ont pas été étudiées. Mme Buffington pense que le dialogue peut reprendre. M. Villiers intervient en tant que porteur de deux avis, celui du Conseil général qui a accordé une subvention à ce projet (40 %) et qui suit le maire et son avis personnel en faveur d'une maison à Vézelay. Le tribunal a statué sur la forme et le maire a retiré le permis de construire. M. Villiers fait remarquer que le territoire n'est pas éligible car l'offre de santé est pléthorique à Vézelay par rapport à certains autres cantons comme Quarré ou Guillon. Il estime en outre qu'on n'attend pas des élections pour qu'un dossier s'arrête ou se poursuive. Mme Buffington pense que ce dossier, mal ficelé, aurait dû être supervisé par une administration de santé afin de résoudre les problèmes de déontologie.

Mme Bosshard aborde ensuite la question de la Maladrerie qui a été évoquée lors de la réunion du Conseil municipal du 23 mai dernier. La municipalité serait en passe de céder 10 à 20 ha et les bâtiments de la Maladrerie à un promoteur pour créer une résidence de tourisme. Le Parc du Morvan se porte garant de la qualité de l'architecture. M. Garriga en a entendu parler, il s'agit de rechercher des sites susceptibles d'accueillir des promoteurs. M. Hecquet assure qu'il n'y a pas de vente encore. M. Bosshard s'inquiète de la carte blanche donnée par le Parc et du désert de réflexion en matière de logement à Vézelay. Mme Fouchet rappelle qu'il s'agit de monuments classés.

V- Questions diverses

Marianne Fouchet informe l'assemblée de la relance de l'association des Amis de Max-Pol Fouchet. Un hommage sera rendu à l'écrivain à la B.N.F. à Paris, le 19 novembre 2007.

M. Lacoste émet le souhait que la série de conférences soit enregistrée et diffusée sur une radio locale. M. Bosshard se charge de contacter France-Bleu Auxerre.

M. Bosshard dispose des textes des deux conférenciers : G. Starobinski et A. Keller.

La séance est levée à 18h 35.